

LA LETTRE DE VOGLANS



JANVIER 2022

Yves Mercier,
maire de Voglans,
l'équipe municipale,
les agents communaux,

vous présentent
leurs vœux
les plus chaleureux
pour l'année 2022



Chers concitoyennes, concitoyens,

Alors que nous nous faisons une joie de nous retrouver à la traditionnelle cérémonie des vœux en ce début d'année 2022, nous avons dû à nouveau renoncer à ce moment de convivialité et de partage en raison, toujours et encore, de la situation sanitaire.

C'est donc par cette première lettre de Voglans de 2022, que je viens vous présenter mes meilleurs vœux au nom du conseil municipal.

Vœux de bonne santé, pensons à nos aînés et aux plus fragiles d'entre nous qui requièrent toutes les précautions et notre bienveillance. Mais également vœux de bonheur pour vos familles et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

La qualité de vie dépend pour beaucoup de la qualité des relations que nous entretenons les uns avec les autres, en commençant par ses proches et ses voisins, soyons y attentifs.

Pour notre part, la commune a toujours à cœur de maintenir et développer des services pour tous les habitants. Cette volonté se traduit par les infrastructures telles que le projet d'une nouvelle médiathèque et l'agrandissement de l'école, tout autant que par l'engagement de tout le personnel communal et des élus.

Nos entreprises, nos artisans et commerçants apportent leurs compétences et leur dynamisme pour conforter le potentiel économique de la commune et du territoire.

Nos associations sont les partenaires indispensables pour animer et enrichir la vie sociale, sportive et culturelle et nous remercions les bénévoles qui s'investissent et les encourageons pour qu'ils poursuivent leurs actions.

C'est la synergie de tous les acteurs et des habitants qui contribue au bien vivre à Voglans.

A chacune et chacun d'entre vous, bonne année 2022.

Le Maire, Yves Mercier.

RECENSEMENT

Il se déroulera du **20 janvier au 19 février 2022**. Un agent recenseur, identifié par une carte officielle, se présentera à votre domicile avec les documents et les codes d'accès internet pour remplir le questionnaire. Il pourra vous apporter son aide, si vous le souhaitez. Réservez-lui un bon accueil !



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022) ?

N'oubliez pas de vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n° 12669*02](https://www.cerfa.fr/fr/12669_02) de demande d'inscription .
- Vous pouvez vérifier votre inscription sur [Service-Public.fr/papiers-citoyenneté/élections](https://www.service-public.fr/papiers-citoyennete/elections) ou sur [mairie-voglans.fr/vie pratique/elections](https://www.mairie-voglans.fr/vie-pratique/elections)

ATTENTION !	Dates limites d'inscription sur les listes électorales	
Inscription	Election présidentielle	Elections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Avec **TELEALERTE**, la commune alerte ses administrés et assure la sécurité des populations et de leurs biens.

Toutes les personnes inscrites sur l'annuaire téléphonique public (numéro de téléphone fixe) sont intégrées dans la base de données. Si vous souhaitez vous inscrire volontairement, compléter votre fiche avec votre numéro de portable ou vous désinscrire : utilisez le formulaire d'inscription via le lien suivant :

<https://www.inscription-volontaire.com/voglans/> ou le lien direct sur la page actualité du site de la commune.

Si vous ne pouvez pas vous inscrire via Internet => rendez-vous directement en mairie.

INSCRIPTIONS ECOLES MATERNELLE et ELEMENTAIRE

Les parents devront préalablement se présenter en Mairie pour une pré-inscription du 13 au 28 janvier munis :

- d'un justificatif de domicile
- du livret de famille
- du certificat de vaccinations obligatoires pour l'âge de l'enfant

MISE À DISPOSITION D'UN BROUYEUR

Le broyeur est mis à disposition à titre gracieux aux particuliers.

Il sera présent sur la commune : du 20/01 au 02/02/2022
Pour en bénéficier : inscription préalable en mairie, se renseigner pour la liste des pièces administratives à fournir.